Régie de l'assurance maladie Québec

Infolettre RAMQ

16 janvier 2024
287

> Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique

Modification apportée au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (RLRQ, chapitre A-29, r. 9)

Selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres QC-RAMQ-20195007, les fournisseurs de fauteuils roulants et de bases de positionnement pouvaient soumettre, du 14 juillet au 3 octobre 2023, une offre de remplacement ou de réduction du prix d'un appareil.

Le 6 décembre 2023, au terme du processus, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé les modifications suivantes apportées à la Partie I du Titre deuxième du Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés.

Section II : Fauteuils roulants à propulsion motorisée (FMO)

Sous-section 3 : Groupe de masse 3

Fournisseur Sunrise Medical Canada Inc. :

- Remplacement du FMO Quickie Q700M HD-MixIE par le Quickie Q700M HD-MixIE (ver. Q7MQ)
- Remplacement du FMO Quickie Q700M HD-E par le Quickie Q700M HD-E (ver. Q7MQ)

Ces modifications entrent en vigueur le 1er mars 2024. Une mise à jour du Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés est disponible sur notre site. Les bons de commande des nouveaux appareils seront mis en ligne le 1er mars 2024 à la section Établissements de réadaptation en déficience physique de notre site.